

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION PARIS ILE DE FRANCE

Demande d'inscription en qualité d'expert-comptable stagiaire 2020

Dossier à compléter et à envoyer par mail accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

inscription-stagiaire@oec-paris.fr

1. ETAT CIVIL										
Monsieur ☐ Madan	ne 🛚									
Nom KONDA PANGOP										
Prénoms (mettre en majuscule le prénom usuel) Ja caueline Sofel										
Nom marital 20MB1										
Date de naissance 24 AVRIL 1987										
Lieu de naissance (ville, département, pays) DUALA - CAMEROUN										
Nationalité FRANCAISE										
Situation de famille MARIEE										
2. COORDONNÉES PERSONNELLES										
Adresse 7.1 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE										
Code postal 94240 Ville LL HA	Y LES ROSES Pays FRANCE									
Téléphone fixe	181004 E-mail professionnel Ayo fichen fr									
	E-mail personnel pocky well amoul com									
3. DIPLÔMES										
DESCF complet Session:										
DSCG complet Session:										
*	s): UE 1 1 UE 2 UE 3 UE 4 UE 5 UE 6 UE 7 UE									
BAC série D. C.S J.										
DAG Selle										
Autres diplômes obtenus avant le DESCF ou le										
Diplômes	Préciser (intitulé et session)									
DCG/DPECF, DECF										
Licence Master CCA	SCIENCES ECONOMIQUES - SESSION 2009									
Master CCA Autres masters Autres masters	SESSION 2011									
☐ Ecole de commerce et de gestion	CONTRÔLE DE GESTION - SESSION 2012									
☐ Doctorat - CAPET - Agrégation										
☐ IEP - Ecole d'administration										
☐ Diplôme d'ingénieur										
☐ Diplôme étranger										
Autres diplômes	DUT GEA -SESSION 2007									
<u>v n</u>										

4. FORMATION PRATIQUE : emploi(s) occupé(s) avant la demande de stage (Préciser l'année)										
2017 - 2018 : COLLABORATRICE COMPTABLE - CABINET CHARLES LEFEBURE										
2016 - 2017 : COLLABORATRICE COTTETABLE - CABINET ACE										
2013 - 2016 : COMPTABLE UNIQUE - GROUPE ANDREA										
5. RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGE										
I. Cadre du stage										
Cabinet ☑ Association de gestion et de comptabilité (AGC) ☐ Autre entité/entreprise(1) ☐										
(1) Autre entité/Entreprise : 1 année maximum (article 70 du décret N°	2012 - 432 du 30 mars 2012 relatif au DEC)									
II. Maître de stage										
Qualité	Nom et coordonnées									
Expert-comptable	Nom: VIRGINIE ROIT MAN DESCAMPS									
▶ CAC habilité oui ☐ non (1) ☐	Raison sociale :									
▶ Date d'habilitation :	Adresse: h) haveland Jand Myd									
AGC (salarié 83 ter ou quater) □(2)	7 Los PAMS -									
Autre professionnel	(si applicable)									
▶ COM, Nlle Calédonie, UE	Conseil régional: Peus Tele France									
▶ Pays tiers	Compagnie régionale :									
Autre entité/Entreprise □	Autre Institut :									
▶ Fonction :	Tél.: 64-46-56-35-34									
	Mail: VTJ @ Jidem Jr									
(i) Si non, compléter éventuellement le cadre 1 ci-dessous (2) Compléter obligatoirement le cadre 2 ci-dessous										
III. 2ème maître de stage (dans 2 cas) :										
Maître de stage commissaire aux comptes habilité	2. Co-maître de stage expert-comptable (AGC)									
Nom: JULIETTE BENOIST D'ETTUEAUD	Nom :									
Compagnie régionale : PARIS	Conseil régional :									
Date d'habilitation :17/03/2003										
Adresse: 3 rue Mirabeau	Adresse:									
94120 FONTENAY SS Buis										
Tél.: 06-60-66-61-80	Tél. :									
Mail: & benoint@neine comptabilité. it	Mail :									
IV. Employeur										
Raison sociale FIDESS PARIS										
Adresse 30, RUE PERIER										
Code postal 92 120 Ville MONTROUGE Pays FRANCE										
Tél.: 01-46-56-35-30 Fax: E-mail giden @ prolen										

V. Modalités											
Ef	ectuez-vous un stage :										
•	à temps complet										
•	à temps réduit (15 h/hebdomadaires, D. 2012-432 du 30/03/2012, art. 67, al.3)										
	▶ Salarié d'entreprise										
	▶ Professeur		Diplôme justificatif	:							
De	▶ Professeur □ Diplôme justificatif :										
comptable, juridique, économique ou de gestion (joindre un dossier justificatif) (D. 2012-432 du 30/03/2012, art. 67, al. 2)											
Demandez-vous la diminution de deux années de stage au titre :											
•	• De la caducité de votre attestation de fin de stage (art. 75 dernier alinéa et 80 du Décret 2012-432 du 30/03/2012)										
 De la validation du stage de commissaire aux comptes (art. 77 dernier alinéa et 80 du décret n° 2012-432 du 30/03/2012) (Dans les deux cas produire l'attestation de fin de stage concernée) 											
Da	e présumée de début du sta	ige d'exp	pertise comptable :					•••••			
Ete •	s-vous déjà inscrit en stage Si oui depuis le	de comr	missaire aux compte	s : e régionale de	Oui		Non	Д			
6.	ESPACE CORRESPOND	ANCE	RESERVE AU FU	TUR EXPERT-0	COMPTAI	BLE STAGIAIRE (facul	tatif)			
					·						

▶ IMPORTANT

Accès au commissariat aux comptes

Les titulaires du diplôme d'expertise comptable souhaitant exercer les fonctions de commissaire aux comptes, doivent :

- avoir accompli les deux tiers de leur stage "auprès d'une personne habilitée à exercer le contrôle légal des comptes dans les conditions fixées par l'article R. 822-4 du Code de commerce. (Décret 2012-432 du 30/03/2012, article 77, alinéa 1
- avoir effectué 200 h au moins de travaux sur des missions de commissariat aux comptes sous la supervision d'un maître de stage commissaire aux comptes habilité.

Dans tous les cas, la commission d'inscription nationale sur la liste des commissaires aux comptes est souveraine en matière d'inscription en qualité de commissaire aux comptes. Les dossiers des candidats sont examinés au cas par cas et on ne peut préjuger des décisions de la commission.

Pour obtenir de plus amples informations sur les conditions de déroulement du stage, n'hésitez pas à contacter votre conseil régional.

Je soussigné(e) JOUMBI SOREL

- demande à effectuer le stage réglementaire ;
- > certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire ;
- ▶ certifie avoir pris connaissance des dispositions relatives au stage d'expertise comptable résumées ci-dessus et des conséquences du stage sur l'exercice professionnel futur ;
- ▶ m'engage à :
 - · effectuer mon stage avec assiduité
 - me rendre utile à mon maître de stage
 - respecter le secret professionnel et me montrer digne de ma profession
 - respecter la clientèle de mon maître de stage
 - préparer les épreuves du diplôme d'expertise comptable
 - accepter les travaux s'inscrivant dans le cadre des missions de l'expert-comptable et/ou du commissaire aux comptes de manière à assurer ma formation pratique dans les disciplines professionnelles nécessaires à l'exercice de l'expertise comptable et/ou du commissariat aux comptes
 - satisfaire aux obligations de formation (art.518, 519 et 524 du règlement de stage)
 - respecter les délais de remise des fiches annuelles des travaux professionnels commentées et signées par le maître de stage, accompagnées d'une annexe et des rapports semestriels (art.515 du règlement de stage)
 - signifier au Conseil régional dans un délai d'un mois, tout changement intervenant pendant le cours du stage et fournir les justificatifs correspondants - démission, changement de maître de stage, interruption... (art.550 du règlement de stage)
 - me soumettre aux mesures de contrôle prise par l'Ordre

Faità L'HAY LES ROSES le 09 10112020

Les données à caractère personnel des experts-comptables stagiaires sont traitées par l'Ordre (Conseil régional dans le ressort duquel est inscrit le stage et conseil supérieur) en leur qualité de responsables de traitement pour la gestion administrative du déroulement du stage. Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de 11 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en vigueur et au Règlement Général sur la Protection des Données N°2016/679 du 27 avril 2016, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit d'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la règlementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant par courrier électronique ou par voie postale au Conseil régional dans le ressort duquel est inscrit le stagiaire.